

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. BAILLON, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, M. LATRY, Mme MANES GALLO, M. AUBRY, M. COQUELIN, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, Mlle CARVALHO, M. DUVERGER, M. GUILHEM GHERY, M. KAMMER, M. SCHMITT, M. VEILLET, M. PEYRES.

Etaient invités : Mme ARMENGAUD, Mme BOURMAUD, M. ESCADAFAL, Mme JACQUET, M. PIALOUX, Mme POULIN, Mmes les assistantes sociales.

M. COQUELIN ouvre la séance. Il demande au conseil d'excuser le Président qui est en déplacement à Paris pour participer à une délégation des établissements de la vague A reçue à l'AERES afin de rendre compte de la situation difficile dans laquelle les a conduits le décalage du calendrier universitaire et de demander un délai au-delà du 15 octobre pour l'envoi des projets soumis à évaluation. Il se trouve que, parmi tous les établissements de la vague A, le site bordelais a été choisi pour être évalué dès le 16 octobre (mise à disposition des dossiers aux experts à cette date). Le Président souhaite ainsi manifester son mécontentement car ce calendrier va rejallir sur la qualité des documents transmis. Le VP CEVU rappelle que notre commission de la pédagogie s'est réunie le 30 septembre et a souligné le caractère inachevé de nombre de projets. Les relevés de conclusion de cette réunion sont disponibles sur le Bureau virtuel.

Par ailleurs, M. COQUELIN informe les membres du conseil qu'il accueille aujourd'hui Mme Hélène JACQUET, adjointe à la stratégie et aux grands projets au PRES Université de Bordeaux, pour qu'elle puisse s'imprégner de la vie de notre établissement. Il insiste sur le fait que l'université Bordeaux 3 n'a rien à cacher sur son fonctionnement interne et qu'elle doit nouer des relations plus simples avec le PRES. L'invitation qui a été faite à Mme JACQUET vise ainsi à favoriser la rapidité et la clarté de la transmission des informations, des réflexions et des délibérations du CEVU. Le travail mené actuellement par l'Université de Bordeaux pour l'opération Campus nécessite une collaboration la plus étroite possible avec notre université, et, de ce point de vue, il importe également que l'Université de Bordeaux puisse entendre directement les points de vue qui s'expriment au sein du CEVU dans le domaine des études mais aussi dans celui de la vie universitaire.

Mme JACQUET précise qu'elle a fait ses études à Bordeaux et qu'elle est arrivée à l'Université de Bordeaux au 1^{er} juillet 2009. Elle estime que le PRES recouvre deux réalités : un PRES de service et un PRES de site qui doit être capable d'impulser des réflexions. Dans ce cadre, il existe un besoin de réflexion au niveau de la gouvernance du PRES car on entre dans une phase de grands projets avec l'opération campus. Le principe de gouvernance adopté est celui de la subsidiarité et le PRES intervient avec des actions sur ce principe.

Actuellement, les commissions de prospective (sur la formation avec les VP CEVU, sur la recherche avec les VP CS, etc.) fonctionnent suivant un principe de représentant leader. Ce fonctionnement n'a pas satisfait toutes les attentes car les personnes pressenties sont surchargées et il existe une difficulté de coordination entre les commissions. Sa mission à la stratégie et aux projets est donc prioritairement la coordination de ces commissions.

M. LAÜGT s'étonne de l'ordre du jour de ce conseil et du suivant, car il manque un point très important. Depuis qu'il a laissé ses fonctions de vice-président, 5 séances du CEVU se sont déroulées et à aucun moment il n'a été proposé l'approbation du PV de la séance précédente. Il estime que ce comportement est intolérable pour une équipe qui s'est donné comme ligne de conduite la transparence. Une information officielle et complète doit être donnée. Cet état de fait est déplorable.

M. COQUELIN regrette en effet qu'on n'ait pu remplir cette obligation. Pendant cette séance, la distribution des deux premiers procès-verbaux sera effectuée. Les temps traversés avant les vacances et encore aujourd'hui sont très durs. Mme BOURMAUD est actuellement à la fois responsable des Ressources humaines et du service de la scolarité. Cela n'excuse pas la défaillance ; ce manquement sera réparé au plus vite. Les PV seront adoptés jeudi prochain.

M. ARAGUAS insiste sur le fait que Mme BOURMAUD est surchargée de travail et qu'il n'y a pas de personnel de secrétariat chargé de faire ce travail. Il y a un déficit considérable en personnel BIATOSS.

M. COQUELIN rappelle que l'administration centrale s'est renforcée d'une personne en dépouillant le service scolarité, ce qui n'a pas facilité le travail de ce service dirigé par Mme BOURMAUD. Nous sommes en déficit crucial de personnel ; il est le premier à le regretter.

M. LAÜGT ne pense pas qu'on aurait eu des mots aussi amènes si l'équipe précédente avait eu la même défaillance.

Mme POULIN souligne que notre université n'a jamais traversé de crise aussi intense et longue que celle de l'année universitaire passée.

M. COQUELIN annonce le programme du prochain CEVU du 8 octobre 2009 consacré à l'examen de l'ensemble des projets de formation qui sera transmis à l'AERES. Il se félicite qu'ait pu être mis en place, à sa demande, un outil collaboratif important grâce à la constitution d'un groupe sur le bureau virtuel élargi à l'ensemble des personnels qui permet un plus grand partage de l'information. C'est un moyen de dialogue. Chacun peut consulter le travail en cours de l'ensemble des filières.

M. VEILLET considère, à propos du bureau virtuel, qu'il serait opportun d'effectuer un sondage auprès des étudiants et des enseignants. Il ne trouve pas que la nouvelle version de l'interface soit ergonomique.

M. COQUELIN rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle version développée nationalement par la société prestataire de ce service.

Il présente ensuite les thématiques des prochains CEVU dont le calendrier est en cours d'élaboration. Il insiste sur la nécessité d'améliorer notre capacité à anticiper les débats indispensables dans une année marquée par la préparation de la mise en place de la réforme interne, de la version définitive des projets de l'opération campus et de notre projet de contrat quadriennal tel qu'il sera transmis au ministère le 15 octobre 2010.

Des délibérations du CEVU seront prévues, particulièrement sur les différents aspects de nos projets de formation :

- l'UE de valorisation personnelle, sachant que le dispositif prévu s'avère insatisfaisant et qu'elle nécessitera donc de nouvelles modalités de mise en œuvre
- les UE de langues vivantes à intégrer dans les formations
- le Projet Professionnel de l'Etudiant
- politique des stages
- plan TICE
- charte des formations professionnelles à rédiger pour harmoniser les pratiques et disposer d'un document de référence
- vie de campus : l'opération campus continue et nous avons des dossiers à présenter au PRES. A noter que La Documentation Française vient de faire paraître un ouvrage sur la vie étudiante conçu par l'Observatoire de la vie étudiante dans lequel il est démontré, ce que l'on sait bien sûr intuitivement, que la qualité de la vie étudiante et de l'intégration de l'étudiant dans son environnement est un élément primordial dans les chances de réussite de l'étudiant.
- réforme de la formation et du recrutement des personnels enseignants de l'éducation nationale et conséquences sur notre offre de formation master
- incidence de la réforme interne sur le fonctionnement des UFR et leurs liens avec les services centraux

Ces thématiques ponctuelles viendront s'ajouter aux débats plus récurrents : subventions attribuées aux projets relevant du FSDIE, attribution des primes pédagogiques, Plan réussite en licence, projets régions, projets pédagogiques relevant du quadriennal.

I – PRESENTATION DU BILAN ET DES PERSPECTIVES DU RELAIS HANDICAP

M. COQUELIN invite Mme LAFOURCADE, responsable du Relais handicap, à présenter le bilan qu'elle a préparé. C'est la première fois qu'il lui est ainsi permis de présenter un tel bilan en CEVU, conformément à ce qui est prévu dans la charte universitaire Handicap.

Mme LAFOURCADE présente le bilan et les perspectives du Relais Handicap à l'aide d'un diaporama.

Elle expose d'abord le contexte national : la loi du 11 février 2005 propose une nouvelle définition du handicap. L'article 20 concerne l'enseignement supérieur et met en avant l'accompagnement pour favoriser l'autonomie et l'accessibilité au sens large au savoir. Les chiffres nationaux sont en constante progression (environ 1000 étudiants de plus à chaque rentrée). En 2006-2007 : 8783 étudiants handicapés.

A Bordeaux 3, on comptait 132 étudiants en 2007. Les dépenses concernant l'aide pédagogique relèvent du MESR. Au niveau national, des moyens très importants ont été mis en place. En 2007, a été signée la charte universitaire Handicap, fruit du travail de la CPU, avec obligation pour les établissements de présenter un bilan en CEVU et en CA. 85 000 euros ont été octroyés aux universités pour mettre en place cette charte. Il existe désormais une typologie des prestations que doivent financer les universités. Localement, l'université

Bordeaux 3 est pilote des actions inter-universitaires. Pour le prochain quadriennal, une partie inter-établissement sera prévue dans le projet de Bordeaux 3 en l'absence d'un quadriennal PRES pour le handicap.

Les actions envisagées au niveau du PRES sont les suivantes : travail en amont, intégration et accompagnement, préparation à l'insertion professionnelle.

Depuis deux ans, M. ESCADAFAL, directeur du SUIOIP de Bordeaux 3, rappelle combien il a soutenu ce relais.

Mme LAFOURCADE poursuit avec le bilan pour Bordeaux 3 en 2008-2009 qui peut être synthétisé en quelques points :

- inscription de 132 étudiants dont certains présentant de nouveaux types de handicap
- embauche d'une technicienne contractuelle depuis un an pour accompagner cette mission
- mise en place d'interprètes et de cours de soutien
- aide aux frais d'inscription
- en accompagnement aux examens, recrutement des secrétaires (il conviendrait à cet égard de produire une enquête de satisfaction auprès des étudiants)
- aide financière du Conseil Général pour 8 étudiants qui ont suivi une formation pour accompagner le handicap
- Mme BRETAGNOLLE, chargée de mission pour l'accueil des étudiants handicapés à la DGESIP au ministère, a été reçue pour deux journées de travail avec tous les responsables du PRES (la difficulté des sourds à apprendre l'anglais a notamment été abordée)
- journée de travail avec les enseignants référents d'Aquitaine
- journées Info-sup, action tournée vers les lycéens
- Maison de l'emploi : journée rencontre Emploi-handicap
- Diagnostic Accessibilité Bordeaux 3 et 4 pour repérer les défauts d'accessibilité
- travail d'étude avec le Québec et rencontre avec les responsables handicap de 17 universités (Cas particulier des étudiants qui ont des troubles d'apprentissage et du comportement)
- au niveau national, à la CPU, plan de formation des personnels responsables de la subvention du MEM

Sur le plan du budgétaire, le bilan peut ainsi être résumé :

- au niveau national, les 85 000 euros liés à la charte restent non utilisés
- politique très volontariste de Bordeaux 3
- 25 000 euros versés pour l'accueil des étudiants handicapés
- 45 000 euros par an provenant du quadriennal
- 10 000 euros du FSDIE.
- 16 000 euros pour le diagnostic et 6000 de la Région pour accompagner les étudiants de LE-LEA.

Ces moyens permettent de mener des actions, de financer deux emplois et vont permettre de financer les nouveaux locaux du relais handicap.

Perspectives du Relais handicap :

- déménagement du relais pour une meilleure lisibilité mi-novembre
- création d'un pôle de compétence surdité
- mise en œuvre du projet sur l'apprentissage de la langue anglaise
- pour la certification lancée l'année dernière, davantage de temps nécessaire pour les intervenants
- demande au CEVU de l'ouverture de cette certification à l'ensemble des étudiants du PRES

- nécessité de désigner un enseignant référent dans chaque UFR

Parmi les actions inter-universitaires :

- équipement des bibliothèques de Bordeaux 3 et 4 pour des déficients visuels
- projet de film documentaire sur les étudiants handicapés de Bordeaux
- poursuite des actions avec le secondaire
- articulation avec la médecine préventive
- recrutement d'un étudiant de master pour faire une analyse des formations et programmes portant sur le handicap
- mobilité internationale
- journées nationales 2010 sur le handicap à Bordeaux 4
- Pôle handicap : proposition au président d'élargir les compétences du Relais au personnel enseignant et administratif

M. COQUELIN remercie Mme LAFOURCADE pour cette présentation. Il considère que cette information est très importante pour les membres du conseil, notamment d'abord pour qu'il puisse se produire une prise de conscience que le handicap ne peut être réduit au seul handicap moteur. Nous sommes encore trop peu sensibilisés à toutes les autres formes de handicap et il y a un travail à faire notamment auprès du personnel enseignant qui se sent souvent démuné face aux étudiants.

Cette présentation permet ensuite selon lui de voir à quel point les questions soulevées par le handicap sont des questions communes à tous les étudiants mais qui prennent, avec les étudiants en situation de handicap, un caractère incontournable. Accueillir davantage d'étudiants handicapés nous permet donc de mieux nous poser ces questions et, ainsi, de prendre en compte des exigences transposables à l'ensemble des étudiants. Le 1 % d'étudiants handicapés doit non pas être perçu comme en marge, mais bien au cœur de la communauté étudiante et permettant d'avancer notre réflexion générale sur la qualité d'accueil de l'étudiant. C'est une véritable chance pour nous d'accueillir de plus en plus d'étudiants en situation de handicap : il nous aide à mieux nous poser les bonnes questions et à améliorer l'intégration, nos services, et à prendre en compte des difficultés personnelles, spécifiques. La prochaine semaine d'accueil des primo-entrants du 5 au 8 octobre en est un exemple.

Mme BABIN suggère que la certification soit ouverte au personnel administratif pour mieux accueillir les étudiants.

Mme LAFOURCADE répond qu'il faudra effectivement concevoir une certification adaptée ouverte aux personnels.

M. LAÛGT renouvelle ses félicitations à Mme LAFOURCADE pour son action et émet le vœu que l'université puisse maintenir ce niveau d'excellence. La place prise au PRES doit perdurer.

M. PEROT demande si l'on a des informations sur l'intégration des étudiants handicapés dans les activités physiques et sportives. Il suggère le recrutement d'un enseignant d'EPS pour faciliter la pratique physique et sportive des étudiants handicapés.

Mme LAFOURCADE répond que la loi prévoit effectivement une pédagogie adaptée à la pratique d'activités physique et sportive.

M. PIALOUX estime que pour les personnels de bibliothèque il faut passer par la voie de la formation professionnelle, ce qui n'empêche pas l'ouverture des certifications au

personnel de l'université. La certification Action de solidarité handicap pourrait s'ouvrir aux autres universités ainsi que celle dévolue aux activités associatives.

M. COQUELIN confirme qu'il appartient à Bordeaux 3 d'ouvrir ces certifications à toutes les composantes du PRES.

M. DUVERGER, membre de la commission de la vie étudiante du PRES, approuve cette idée.

M. LAÜGT rappelle que les financements de la Région ont été délivrés pour Bordeaux 3 mais avec injonction d'ouverture au niveau du PRES.

M. PIALOUX suggère également une ouverture à Agen.

M. ESCADAFAL se félicite de la confiance qui a été accordée par l'université à Mme LAFOURCADE et il la remercie. Il confirme que le rattachement du relais handicap au SUIO est purement administratif.

M. COQUELIN rappelle que le CTP se réunit le 2 octobre pour définir la politique de l'emploi et la question de la certification sera soulevée.

Mme JACQUET demande si l'enquête qualitative prévue sera menée dans les autres universités.

Mme LAFOURCADE répond par l'affirmative.

M. COQUELIN précise que ce projet sera également mené à l'échelle de l'université.

Le vote concernant l'ouverture de la certification handicap vers l'ensemble des étudiants des membres du PRES est proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. PIALOUX souhaite que la certification sur les activités associatives soit aussi mise au vote.

M. COQUELIN répond que ce sera fait au prochain CEVU.

Le vote concernant la désignation d'un enseignant référent dans chaque UFR actuelle est également proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

II – APPROBATION DE LA NOUVELLE FORMULATION DES CONVENTIONS DE STAGE

Mme TRIVIDIC rappelle que le bureau des stages est intégré au SUIO depuis 2003. Il gère les conventions de stage hors cursus. Une des missions du bureau des stages est de travailler sur les conventions en fonction de la réglementation en vigueur. Dans cette nouvelle formulation, on constate peu de changement par rapport à l'an dernier. Il s'agit de la convention rédigée en concertation avec la CPU : la forme a changé (3 pages) et on note également l'insistance sur l'importance des maîtres de stage qui doivent désormais apposer leur signature. Il est enfin ajouté, pour les stages dans la fonction publique, une gratification obligatoire à partir d'une durée de stage de deux mois.

Mme FOURNES demande quel est le montant mensuel minimum qui doit être versé. Il lui est répondu : 398,13 euros.

M. COQUELIN rappelle qu'en master professionnel les étudiants de Bordeaux 3 sont parfois en stage dans l'université et qu'il faut se préparer à les gratifier.

Mme TRIVIDIC explique que pour les UMR rattachées au CNRS, le problème est le même. Le CNRS n'a pas pour l'instant le budget nécessaire. Cet organisme a donc suggéré deux solutions : soit ne pas prendre de stagiaire, soit prévoir l'intégration dans les maquettes d'UE d'apprentissage de la recherche qui tiendraient lieu de stages recherche.

M. COQUELIN s'étonne que cette hypothèse puisse être envisagée. Il pense qu'il s'agit désormais de prévoir cette dépense nouvelle au budget des établissements.

M. ESCADAFAL souligne que ce problème se retrouve également au niveau des collectivités locales.

M. VEILLET estime que l'article 9 est scandaleux. Il demande que l'on change la formule « peut avoir des congés » par « doit avoir des congés ».

Mme TRIVIDIC rappelle que ce modèle a été établi avec le PRES.

M. VENTURA remarque une coquille dans l'article 8.

M. COQUELIN précise que l'université n'est pas obligée de signer des conventions qui paraîtraient abusives, notamment au regard des conditions qui seraient imposées à l'étudiant.

M. VENTURA, faisant référence à l'article 2, demande le remplacement à la ligne 2 du mot « entreprise » par « monde du travail ».

Mme TRIVIDIC ajoute qu'il serait intéressant d'organiser une réunion pour que les enseignants lisent en connaissance de cause les conventions de stage.

Mme FOURNES rappelle que souvent les étudiants sont prêts à prendre ce qu'ils trouvent et la signature se fait toujours dans la précipitation. C'est une nouvelle tâche pour les enseignants.

Mme TRIVIDIC répond que le bureau des stages peut soutenir les enseignants.

M. PIALOUX suggère de mettre des indicateurs d'évaluation sur les entreprises qui jouent le jeu.

Mme TRIVIDIC répond qu'il existe des fiches d'évaluation, plus la charte des stages.

M. METAYER indique que de nombreux stages se font par le biais du télétravail.

Mme TRIVIDIC rappelle que la question du lieu de stage est prévue en début de convention.

Après un débat sur la meilleure formulation possible de l'article 9 et le rappel que le code du travail ne s'applique pas au stage (pas de congés payés en tant que tels) mais peut être une référence, M. COQUELIN soumet deux amendements à la convention de stage. Il propose un vote en trois temps.

Amendement 1 : suppression de la deuxième ligne de l'article 9.

Résultat du vote : la proposition est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

Amendement 2 : le mot « entreprise » à l'article 2 est remplacé « par monde du travail ».

L'amendement 2 est adopté à l'unanimité.

Vote final avec les 2 amendements : la proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

III – DEMANDE D'HABILITATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'IUT

Avant d'entamer l'examen des dossiers de demande d'habilitation soumis par l'IUT Michel de Montaigne, M. COQUELIN souhaite saluer la mémoire de Mme Marie-Claire RICOME, récemment décédée, qui avait la responsabilité de l'année spéciale Gestion de l'action culturelle dont il est demandé la transformation en Licence professionnelle. Pour avoir pu apprécier de près les qualités humaines et professionnelles exceptionnelles de Marie-Claire-RICOME, il rappelle le travail considérable effectué par cette collègue pour parvenir à améliorer graduellement la formation GAC jusqu'à ce niveau de qualité reconnu par le milieu professionnel et monter le DU de formation continue COMEC.

Il passe ensuite la parole à Mme de MONTGOLFIER, directrice de l'IUT, qui s'associe à cet hommage avant de présenter les demandes d'habilitation de son établissement.

Mme de MONTGOLFIER explique qu'au départ l'IUT avait l'intention de présenter quatre demandes d'habilitation de licence pro, mais que seuls trois projets ont pu aboutir cette année :

- la licence pro « Métiers du médiaplanning », créée ex nihilo
- la licence pro « Gestion de l'action culturelle », issue de l'année spéciale du même nom
- la licence pro « Gestion et animation de ludothèque », ex DU

Le 4ème projet, reporté à l'année prochaine, portera sur la gestion de l'économie sociale et solidaire.

Elle précise que ces dossiers ne sont pas encore totalement prêts, l'envoi au Ministère n'étant prévu que pour novembre prochain.

1/ M. METAYER présente la licence « Métiers du médiaplanning » en l'absence de M. REYMOND, porteur du projet. Cette licence est issue d'une collaboration de 2 filières : la filière Publicité (Assistant en chef de publicité) (7 en France) et le département SRC (orientation nouveaux médias). Les professionnels constatent depuis plusieurs années le manque de formation au médiaplanning. Une expérimentation est en cours depuis 3 ans, en semestre 4 de DUT. L'intérêt des étudiants a été fort. Il y avait plus d'offres de stage que d'étudiants et des propositions d'embauche immédiate. Le médiaplanning est la technique qui consiste à mettre le meilleur message publicitaire ou de communication au meilleur endroit (avec une grande diversification des supports publicitaires, le dernier en date étant la téléphonie mobile). Il existe un soutien d'entreprises important au projet.

Mme MILLARET ajoute qu'il s'agit d'un projet porteur au niveau régional.

M. COQUELIN, après avoir souligné l'intérêt d'une telle formation répondant à des besoins avérés et nouveaux, souhaite intervenir sur des points de détails concernant la composition de la maquette elle-même : il constate que la maquette n'indique pas de rythme semestriel et ni de découpage en deux fois 30 ECTS. D'autre part, le découpage des enseignements CM et TD reste flou.

M. METAYER répond qu'il y a bien deux semestres, mais que le découpage n'est pas encore arrêté. Il précise que la formation ne comportera qu'un seul groupe. La version définitive sera arrêtée pour le mois de novembre.

M. HAUQUIN s'interroge sur la durée de vie et la capacité d'évolution de cette formation à long terme.

Mme MILLARET répond que les étudiants formés à l'IUT et qui travaillent aujourd'hui dans les médias se sont insérés car on a donné à leur formation une dimension stratégique. La publicité subit une évolution très forte vers un développement stratégique financier. Le médiaplanning est le seul secteur maîtrisé budgétairement.

M. COQUELIN remarque également quelques anomalies dans le calcul des heures et la répartition des ECTS. Dans la formulation actuelle, le stage représente 8 ECTS dans une UE de 15 ECTS, or une matière pour laquelle est indiqué un nombre d'ECTS devient capitalisable. C'est une pratique, prévue par la loi, que notre université a écarté. Il faut également les retirer page 15.

M. METAYER enregistre ces transformations qu'il savait nécessaires. Une nouvelle proposition, plus rigoureuse de ce point de vue, sera présentée début novembre.

Le principe de la demande d'habilitation de la licence professionnelle « Métiers du médiaplanning » est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

2/ Mme LIOT présente la licence professionnelle « Médiation artistique et culturelle ». Cette formation s'appuie sur une année spéciale qui a formé de nombreux étudiants en 20 ans d'existence. Elle explique les raisons de cette demande d'évolution : une année spéciale recrute à BAC +2 pour une sortie à BAC + 2, ce qui ne fait pas progresser l'étudiant. Il existe donc une demande des étudiants pour une sortie à BAC + 3. La licence pro apporte également une meilleure lisibilité et une identification plus précise.

De 2003 à 2006, pour faire évoluer la formation, une réflexion sur le devenir des métiers a été menée, et une veille a été mise en place avec un conseil de perfectionnement. On constate une expansion de ces métiers liée à une décentralisation au niveau des collectivités territoriales. Ce diplôme se veut polyvalent et transversal dans le champ culturel. Il existe des liens avec d'autres ministères (Santé, prison, handicap...). Le ministère de la Culture a décidé de soutenir ces métiers. Dans le dossier, il manque encore l'enquête sur les anciens étudiants et les lettres de soutien. La formation vise des postes de cadres intermédiaires dans le privé comme dans l'administration. Le DU COMEC qui fonctionne depuis 15 ans à BAC+3 vient en concurrence. Les deux formations vont donc fusionner, mais cette transformation pose problème car le DU a déjà une très bonne image et figure au Fichier RNCP. Cette fusion va réunir deux publics : Formation initiale et formation continue.

M. COQUELIN demande si la formation se déroulera par alternance comme c'est le cas pour le DU actuellement

Mme LIOT répond que la nouvelle formation sortira de ce rythme : cette alternance présente une réelle difficulté d'organisation pour les collectivités, les entreprises et les associations culturelles. Il est prévu deux temps de stage : à mi-formation et en fin de formation.

Mme MANES GALLO demande s'il existe un lien avec le master pro Ingénierie culturelle

Mme LIOT répond par l'affirmative et M. COQUELIN estime qu'il est extrêmement souhaitable que se développe une collaboration active entre les deux formations, ce qui n'avait pu être le cas jusqu'à présent. La transformation en licence pro et la perspective du nouveau quadriennal pour le master pro permettront de mieux travailler la complémentarité des deux formations.

Le principe de demande d'habilitation de la licence professionnelle « Médiation artistique et culturelle » est mise au vote.

Il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3/ M. AUBRY présente la licence professionnelle « Gestion et animation de ludothèque ». Cette formation existe depuis 22 ans sous forme de DU. Elle accueille entre 15 et 20 étudiants par promotion. Le document présenté n'est pas accompagné des soutiens qui seront ajoutés par la suite. Le milieu professionnel soutient cette formation et la demande des étudiants souhaitant se former reste très forte. Il existe un potentiel local de 22 ludothèques sur la CUB et une trentaine de salariés formés par le DU y travaillent. On constate donc un appel à la professionnalisation et la formation va essayer d'intégrer des professionnels en poste et des étudiants de formation initiale pour que chacun accède au diplôme à son rythme. Des travaux tutorés seront organisés pour la formation continue. L'ANPE a répertorié cette formation et les premiers résultats de l'enquête sur les 4 dernières années sont encourageants.

M. LAÜGT estime qu'il s'agit d'un beau projet. Il fait remarquer un problème d'ECTS sur les matières dans certaines UE (comme pour la licence pro Métiers du médiaplanning). Il suggère d'indiquer globalement le nombre d'ECTS par UE quitte à scinder l'UE en deux.

M. COQUELIN rappelle une nouvelle fois qu'à Bordeaux 3, on ne capitalise pas les matières. Pour contourner l'obstacle, on peut multiplier les UE, ce qui permet aussi de construire des UE moins agglomérantes et mieux identifiées.

Le principe de demande d'habilitation de la licence professionnelle « Gestion et animation de ludothèque » est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. VEILLET souhaite donner une explication après son vote et exposer ses réticences : il n'est pas en effet persuadé de la pertinence de ces licences.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1/ M. COQUELIN fait part d'une demande de validation émanant de M. PORTINE, Directeur du DEFLE. Il s'agit d'une annexe au diplôme DAEFLE mentionnant l'intégralité des contenus pédagogiques.

M. LAÜGT approuve cette initiative, mais s'étonne que pour chacune des matières apparaisse le nom de l'enseignant.

M. VENTURA remarque que l'abréviation M. est utilisée pour le terme Module. Il suggère d'écrire le mot en toutes lettres pour une meilleure compréhension du lecteur.

La création de l'annexe au diplôme DAEFLE modifiée (suppression des noms des enseignants et remplacement de l'abréviation M. par Module) est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

2/ M. HOYAUX distribue un document faisant le point sur les actions du plan réussite en licence. Il dit être encore en attente de réponses de trois UFR pour confirmation de certaines actions. Grâce à une astuce comptable, il a été possible de majorer l'ensemble des projets de PRL de 4 % (Mise en place de frais de gestion) et on a pu ainsi transférer 57 179 euros pour les projets pédagogiques. Le bilan de mise en œuvre des projets est très important puisqu'il va permettre de dégager un reliquat servant à financer des projets que nous avons dû écarter en juin, faute de crédits suffisants. Le CEVU avait pris l'engagement de leur permettre de se représenter à la rentrée.

M. VEILLET se dit surpris de voir revenir des projets qui avaient été écartés comme par exemple Second life. Il demande si le principe de la mutualisation des équipements est maintenu.

M. COQUELIN répond que le principe retenu était de soumettre de nouveau au vote les projets exclus au « premier tour ». Si des projets ont été exclus en juin et qu'ils n'ont pas été modifiés sur le fond, il est probable que la constance du CEVU amènera à porter le même avis.

M. HOYAUX confirme que la gestion financière du budget s'effectue dans le sens d'une mutualisation, notamment en matière d'équipement. Le choix a ainsi été fait, même pour un projet spécifique, de les faire gérer en service central, par exemple par le SCIR pour tous les équipements informatique. L'année prochaine, le budget PRL passera à 2.400.000 €. Il faudra que le travail se fasse très en amont en fonction des futures nouvelles structures UFR et des services.

Un bilan de l'utilisation de ce fonds devra être présenté au CEVU.

L'affectation des crédits fera l'objet d'un débat général. Des actions transversales d'aménagement ou d'équipement pourront être envisagées : la réussite des étudiants de licence n'est pas seulement liée au nombre d'heures de cours ou à l'équipement pédagogique mais aussi à la qualité de l'environnement de travail.

3/ M. LAÜGT regrette que les conseils ne soient informés des avancées de la réforme interne que par des bruits de couloir.

M. COQUELIN annonce que sera consacré prochainement une partie d'un CEVU à la manière dont la réforme interne avance, notamment du côté des UFR et de la direction des études. Un comité de pilotage se réunit le 9 octobre et il s'engage, au nom de l'équipe présidentielle, à diffuser l'information par le biais de comptes rendus de comité de pilotage. Il salue à cette occasion Pascal HAUQUIN, membre du CEVU et nouveau chargé de mission à la réforme interne.

M. HAUQUIN, en tant que nouveau chargé de mission à la réforme interne, salue pour sa part le travail de David ARCELIN à qui il succède, David ARCELIN ayant préféré se consacrer entièrement à l'UFR de Géographie et Aménagement qui fait face à de nombreux changements de personnel. Il souhaite préciser qu'une réflexion est actuellement menée dans les groupes sur l'aménagement des locaux. Elle permettra de donner une information plus précise sur une typologie de salle fonctionnelle.

M. COQUELIN signale que les groupes vont rendre leurs conclusions le 15 octobre. Il fait savoir également que M. JIBERT, Conseiller d'établissement du MESR, est venu cette semaine. A la question comment allons-nous pouvoir intégrer dans nos maquettes des dispositifs du Plan Réussite en Licence qui nécessitent du personnel complémentaire, celui-ci a confirmé que nous devons continuer à fonctionner à moyens constants. L'intégration des crédits PRL dans les crédits de fonctionnement réguliers (DGF ou quadriennal) n'est pas automatiquement assurée.

Le Président,

Patrice BRUN